

Motion visant à modifier la Loi sur les Finances pour permettre le déroulement en toute transparence des débats budgétaires

Le budget remis par le Conseil d'Etat à la commission des finances puis à l'ensemble des députés est établi durant l'été et les chiffres portés au titre des recettes fiscales ne peuvent dès lors tenir compte que d'estimations, basées notamment sur la facturation des acomptes de l'année en cours, l'évaluation de la progression économique ou encore les écarts entre taxation et acomptes pour l'année précédente et l'année en cours. Ces estimations souffrent souvent d'une imprécision qui s'explique en grande partie par l'échéance pour laquelle elles sont établies.

C'est sans doute en raison de l'évolution constante de ces éléments déterminants que, dans son rapport, la commission des finances dresse un tableau qui introduit des estimations plus récentes des recettes fiscales de l'année en cours, en regard des montants inscrits au budget de cette même année. Comme on a pu le constater lors de l'examen du budget de ces deux dernières années, il n'est pas rare que ces estimations soient supérieures aux montants inscrits au budget que nous avons à examiner.

Pourtant ces estimations sont souvent loin des résultats réels publiés au printemps de l'année suivante, comme nous avons pu encore une fois le constater cette année. Une des explications tient au fait qu'elles sont basées sur des chiffres arrêtés en septembre, soit des données qui, au moment de l'examen même du budget ont déjà passablement vieilli et ne permettent donc d'avoir qu'une vision limitée de la situation réelle des ressources de l'Etat.

Il paraît dès lors légitime que notre Parlement qui doit, dans le courant du mois de décembre, se prononcer sur le budget de l'année suivante, ait les chiffres les plus récents possibles. C'est d'ailleurs comme cela que ça se passe au niveau fédéral ou dans d'autres cantons. Malheureusement, on a pu constater que malgré de réitérées demandes qui ont été faites lors du dernier examen du budget, il n'a pas été possible d'obtenir ces chiffres.

Il convient dès lors, pour que ce processus budgétaire puisse se dérouler dans une parfaite transparence, d'introduire dans la loi sur les finances un alinéa à l'article 20 qui indique qu'au moment où le Parlement examine le budget, celui-ci est nanti des dernières estimations des rentrées fiscales en possession des services concernés.

Je crois qu'il n'y a pas de temps à perdre pour que cette modification entre en application avant l'examen par notre parlement du prochain budget c'est pourquoi je vous invite à renvoyer cette motion directement au Conseil d'Etat de manière à ce que nous soyons saisis d'un EMPL dans les meilleurs délais.

Gland, le 9 septembre 2008



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 09.09.08

Scanné le 10.09.08

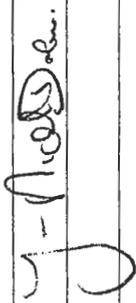
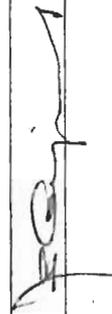
08_HOT_052

Jean-Michel Favez



Je crois qu'il n'y a pas de temps à perdre

Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe	
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric	
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José	
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette	
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier	
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André	
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel	
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain	
Bally Alexis	Clot Bertrand	Feller Olivier	
Bavaud Sandrine	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves	
Bernhard Maximilien	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttman Martine	
Bersth Verena	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne	
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André	
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle	
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Gfeller Olivier	
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas	
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Glardon Julien	
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix	
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence	
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier	
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria	
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre	
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognuz Frédéric	
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean	

Liste des députés signataires – état au 2 septembre 2008

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rod Armand
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mouquin Michel	Savary Marianne
Junglaus Delarze Suzanne	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Streit Christian
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Marendaz André	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Martinet Philippe	Randin-Philippe	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre